



Réunion du Conseil des ministres

Décision no. 78-188

Sujet: La programmation des transports pour
la région de Montréal

Date: 31 mai 1978

Le Conseil des ministres décide

- E. que soit abandonnée la construction de l'autoroute Ville-Marie (Est-Ouest) et que soit réalisé dans son emprise expropriée un boulevard de type urbain, les espaces ainsi rendus disponibles étant réservés à des fins d'habitation.

LOUIS BERNARD

Secrétaire général
du Conseil exécutif

Réf. 172-8